

SIVU des Rives de l'Elorn
58, rue de Saint THUDON
29 490 GUIPAVAS

MARCHE DE PRESTATION EN PROCEDURE ADAPTEE

CAHIER DES CHARGES

**PRESTATION VERIFICATIONS PERIODIQUES (ANNUELLES,
TRIENNALE ET QUINQUENNALE DES EQUIPEMENTS ET
INSTALLATIONS ERP**

Personne publique contractante :

Dénomination : SIVU des Rives de l'Elorn

Adresse : 58, rue de Saint Thudon

29 490 GUIPAVAS

Téléphone : 02 98 84 69 37, Fax : 02 98 32 83 61 email : contact@sivu-elorn.fr

Contact : Monsieur SEGUIN, DG

Objet du marché : Vérifications périodiques des équipements et installations dans trois ERP

Le présent cahier des charges comporte 11 articles numérotés de 1 à 11 et 8 pages numérotées de 1 à 8 la page de garde étant la page 1.

Sommaire

Article 1 : Objet du marché	3
Article 2 : Pièces constitutives du marché	3
Article 3 : Présentation et remise des offres	3
Article 4 : Durée	3
Article 5 : Description des prestations – nature des lots	4
Article 6 : Délais et lieu d'exécution :	4
6.1 Lieu d'exécution des prestations	4
6.2 Période d'intervention et délais de remise des rapports	4
Article 7 : Vérification des installations et équipement	5
Article 8 : Stipulations relatives à l'application des conditions générales de vente du fournisseur	5
Article 9 : Prix	5
Article 10 : Avance et acompte	5
10.1 Avance	5
10.2 Acompte	5
Article 11: Paiements	5
11.1 Modalités de paiement	5
11.2 Pénalités	
11.3 Présentation des factures	5

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la souscription par le SIVU des Rives de l'Elorn des contrats de prestations de vérification périodique des installations et équipements de relatifs aux ERP.

La prestation comprend

- La vérification des installations dont la nature et les caractéristiques correspondent aux besoins exprimés à l'article 5 du présent document.
- Les modalités d'interventions dans les différents locaux conformément aux articles 6.1 et 6.2
- La vérification des installations dans les conditions décrites à l'article 7
- La fourniture de documentation commerciale et technique (papier et /ou électronique) en français.

Article 2 : les pièces constitutives du marché

Les offres seront adressées au SIVU des Rives de l'Elorn aux conditions définies à l'article 3.

Afin de déterminer avec précision les conditions de son offre, le candidat sera habilité à solliciter une ou plusieurs visites sur les sites concernés afin de disposer de toutes les spécificités techniques et matérielles nécessaires à la rédaction de son offre.

Les offres doivent impérativement contenir les documents suivants

a) Documents Commerciaux

Plaquette de présentation commerciale de l'entreprise

b) Eléments du marché

- Déclaration du candidat (DC5)
- Acte d'engagement
- La proposition de prestation et ses annexes
 - Annexe n°1 « prix et caractéristiques des prestations »
 - Annexe n°2 « description des prestations de vérification »
- Le présent cahier des clauses administratives et techniques particulières ;

Précision : les deux annexes susvisées feront paraître le détail des prix propres à la prestation de chaque établissement concerné par la présente consultation.

Le présent document qui, en cas de litige, fait seul foi, est établi en un seul exemplaire original conservé par l'établissement preneur.

Article 3 : Présentation et remise des offres

Les offres seront remises par voie postale ou dépôt à l'accueil du SIVU.

L'enveloppe portera la mention

«SIVU VERIFICATION ERP 2011 – LOT N° - NE PAS OUVRIR»

La remise des offres est fixée au plus tard le **Mercredi 15 septembre 2010 à 16h 00.**

Article 4 : Durée

Le présent marché prend effet à compter de sa notification. La notification consiste en l'envoi du marché signé au candidat par tout moyen permettant de donner date certaine. La date de notification est la date de réception du marché par le fournisseur.

Article 5 : Description des prestations – nature des lots

N° Lot / Fréquence de la vérification	Lieux concernés
Lot n° 1 : Electricité et éclairage de sécurité (annuelle)	Rives de l'Elorn / Jacques BREL / Kerlaouena
Lot n° 2 : Désenfumage (annuelle)	Rives de l'Elorn / Jacques BREL / Kerlaouena
Lot n° 3 : Ventilation et clapets d'isolement, détecteurs autonomes déclencheurs (annuelle)	Rives de l'Elorn / Jacques BREL / Kerlaouena
Lot n° 4 : Ascenseurs (annuelle et quinquennale)	Rives de l'Elorn / Jacques BREL
Lot n° 5 : Portes automatiques (annuelle)	Rives de l'Elorn / Jacques BREL / Kerlaouena
Lot n° 6 : Gaz (annuelle)	Rives de l'Elorn / Jacques BREL / Kerlaouena
Lot n° 7 : Appareils de cuisson et extracteurs de buée (annuelle)	Rives de l'Elorn / Jacques BREL / Kerlaouena
Lot n° 8 : Production de froid (annuelle)	Jaques BREL
Lot n° 9 : Chaudière et ramonage (annuelle)	Rives de l'Elorn / Jacques BREL / Kerlaouena
Lot n° 10 : Système de sécurité incendie de type A (annuelle et triennale)	Rives de l'Elorn / Jacques BREL / Kerlaouena
Lot n° 11 : Extincteurs (annuelle)	Rives de l'Elorn / Jacques BREL / Kerlaouena
Lot n° 12 : VMC (annuelle)	Rives de l'Elorn / Jacques BREL / Kerlaouena

Article 6 : Délais et lieux d'exécution :

6.1 Lieux d'exécution des prestations

Les prestations devront être effectuées dans les locaux suivants :

- Résidence des rives de l'Elorn, 9 avenue G. POMPIDOU à Guipavas
- Résidence Jacques Brel, 58 rue de Saint Thudon à Guipavas
- Résidence de Kerlaouena, 34 rue Camille VALLAUX au Relecq Kerhuon

6.2 Période d'intervention et délais de remise des rapports

Les interventions se dérouleront du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et 13h 30 à 17h

Le prestataire devra informer le responsable de l'établissement visé par la vérification au plus tard dans les 3 semaines qui précède la date de vérification.

Le registre de sécurité propre à chaque établissement concerné par la prestation devra systématiquement être consigné à l'issue de chaque vérification.

Le prestataire devra faire parvenir au SIVU son rapport de vérification avec mention de toutes les prescriptions dans un délai de 3 semaines suivant la date de vérification.

Article 7 : Vérification des installations

La vérification des installations devra être conforme aux exigences réglementaires relatives à l'exploitation des ERP de type J. La prestation est conclue pendant une durée **de 3 ans**.

Le candidat retenu veillera à laisser l'installation, l'équipement et son environnement immédiat dans un parfait état de propreté.

Article 8 : Stipulations relatives à l'application des conditions générales de vente du prestataire

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant, au tarif ou sur les factures du prestataire ne sont pas applicables au présent marché.

Article 9 : Prix

Le prix comprend le montant de la prestation de vérification des installations et équipements sur une durée de 3 ans.

Article 10 : avance et acompte

10.1 Avance

Il n'est pas versé d'avance au titulaire.

10.2 Acompte

Il n'est pas versé d'acompte au titulaire.

Article 11 : Paiements

11.1 Modalités de paiement

Les prestations, objet du présent marché font l'objet de paiement sur présentation de facture au terme de chaque échéance annuelle et sous réserve que les modalités désignées au 6.2 soient respectées.

L'unité monétaire de paiement est l'euro.

11.2 Pénalités

Pénalité pour retard dans la remise du rapport de vérification.

Lorsque les délais contractuels déterminés au 6.2 sont dépassés, le candidat encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée selon la formule suivante :

$$P = M \times R / 200$$

P = Pénalité
M = Montant du Marché
R = Nombre de jours de retard

Le montant de ces pénalités sera notifié au titulaire du marché par lettre recommandée avec avis de réception, et retenu sur les sommes dues au titre des factures présentées pour la vérification.

11.3 Présentation des factures

Elles sont établies en un original et deux copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes

- les nom et adresse du prestataire
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement
- le numéro et la date du contrat
- la prestation et la période trimestrielle concernée
- le montant hors TVA

- le taux et le montant de la TVA
- le montant total TTC

Date d'envoi de la publicité : lundi 19 juillet 2010

Le présent cahier des charges comporte pages numérotées de à